

ÉTIQUETTE
D'IDENTIFICATION



160420190100002994

À compléter par le candidat

rabattre le cache qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance

~~concours externe - interne - professionnel - ou examen professionnel~~⁽¹⁾

Rayer les mentions inutiles

Pour l'emploi de : INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

preuve n° : 2

matière : FINANCES ET GESTION PUBLIQUES

date : 18/09/2018

nombre d'intercalaires supplémentaires : * 1

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être
entièrement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel
que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute
autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au
stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement.
Toute autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le
jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation
du crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à
l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées
dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la
commission de surveillance.

NOTE / 20
16,00

Sujet 1 : Quelles sont les perspectives financières de l'assurance maladie ?

La sécurité sociale française se divise en quatre branches :

1. La branche maladie, maternité, invalidité, décès qui fera l'objet de cette étude
2. La branche accidents du travail, maladies professionnelles
3. La branche vieillesse
4. La branche famille.

Le système fiscal en France se caractérise par des cotisations sociales particulièrement élevées par rapport aux autres pays de l'OCDE.

Les besoins, en particulier ceux de la branche maladie, sont considérables.

Et comme pourrait le dire Gaston Jèze, professeur de droit public (1869-1953), "l'État a des dépenses, il faut les combler". Avec des prestations sociales (toutes branches comprises) dépassant les 700 milliards d'euros, les besoins de financement sont énormes et nécessitent le recours à l'emprunt.

L'assurance-maladie est en situation de déficit depuis de nombreuses années. Quelle est l'évolution de sa situation financière ?

Face à des déficits chroniques importants (I), la situation financière de l'assurance-maladie semble cependant en voie d'amélioration (II).

I - Des déficits chroniques importants

A - Des déficits persistants dus à des besoins conséquents

En 2017, l'assurance-maladie a encore connu des déficits importants (400 millions d'euros).

Les besoins des français en soins sont conséquents avec une consommation en médicaments très forte. Et ces besoins sont en constante augmentation. En effet, des déficits importants enregistrés dans les années 1990 a été liée la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES). Cette caisse, au départ prévue pour une durée de quelques années, est toujours en activité du fait d'un non-retour à l'équilibre des comptes de l'assurance-maladie.

La population française est vieillissante, ce qui explique en partie l'augmentation des besoins en matière de santé.

B - Un financement multiple de l'assurance-maladie

L'assurance-maladie est financée à la fois par des cotisations sociales, de la fiscalité affectée et des ressources diverses.

La contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) constituent des ressources importantes.

En janvier 2018, la CSG a été

augmentée de 1,7 points, prouvant la colère des retraités pour lesquels cette mesure n'a pas été compensée. Cela montre que le financement de l'assurance-maladie est un sujet sensible.

L'ensemble de ces ressources ne suffit pas à financer des besoins considérables. Aussi, l'emprunt est toujours nécessaire. Mais la situation financière de l'assurance-maladie tend à s'améliorer.

Le retour à l'équilibre des comptes de la sécurité sociale est un impératif, d'autant plus dans un contexte où Bruxelles maintient une pression permanente pour que les déficits publics des pays membres se réduisent. Le déficit public comprend en effet celui de l'Etat mais aussi celui des collectivités locales et des administrations de sécurité sociale (y compris donc l'assurance-maladie). Dernier en date, le TSCG (Traité sur la stabilité, la coopération et la gouvernance) de 2012 impose aux 25 pays signataires (sur 28) de réduire leur déficit structurel en dessous de 0,5 points. Des solutions ont donc été trouvées pour améliorer la situation financière de l'assurance-maladie.

II - Une situation financière en voie d'amélioration

A - les apports de la LOLFSS et de la loi de 2009

La loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale (LOLFSS) a modifié en profondeur le contenu et les objectifs de ces lois de financement. Cette loi organique, adoptée le 2 août 2005, a repris l'esprit de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) qui s'applique au budget de l'Etat. On est passé d'une logique de moyens à une logique de résultats.

Concernant l'assurance-maladie, la LOLFSS a créé l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM). En contraignant, il donne des orientations sur l'évolution des dépenses d'assurance-maladie. L'ONDAM pour 2017 était de +2,1%. Celui pour 2018 est de +2,3% (soit 2,3% d'évolution des dépenses d'assurance maladie). Fait nouveau, l'ONDAM est sur-évalué chaque année depuis 2010, ce qui montre que l'on s'oriente vers une maîtrise des dépenses.

En ailleurs, une loi de 2009 a créé les agences régionales de santé (ARS) et la triplique à l'activité (TRA). Les ARS, remplaçant les ARH (agences régionales d'hospitalisation), coordonnent les acteurs du système de santé au niveau régional (établissement de soin,

secteur médico-social, secteur ambulatoire)

B. Des résultats encourageants

Outre la surévaluation de l'ONDAM depuis 2010, d'autres signes sont positifs.

Tout d'abord, la tarification à l'activité (T2A) semble avoir porté ses fruits, en maîtrisant la dépense avec la création des groupes homogènes de malades (GHM), critère d'attribution des fonds aux établissements de santé. Certaines critiques sont cependant nées, pointant la dégradation du système de santé, notamment dans les hôpitaux.

Ensuite, certains experts estiment la fin de la CADES pour 2024, ce qui signifierait un retour à l'équilibre des comptes de l'assurance-maladie.

Les efforts devront cependant se poursuivre pour arriver à un tel résultat, ce qui implique un effort continu de réduction des dépenses qui ne doit pas se faire au détriment de la qualité des soins.

Sujet 2 - Brexit et budget de l'Union Européenne

Le 23 juin 2016, le Royaume-Uni a voté par référendum la sortie de l'Union Européenne (51,9% en faveur de la sortie). Cette sortie est prévue pour fin mars 2019 mais pourrait être suivie d'un régime dit "transitoire" dans lequel le Royaume-Uni participerait toujours au budget de l'union jusqu'au 31 décembre 2020. Des négociations sont en cours sur ce point.

Le Brexit (signifiant "british exit") remet en cause le budget de l'Union européenne et l'existence même de cette union.

Il constitue donc un affaiblissement de l'union européenne et de son budget (I), pouvant être atténué par un possible régime transitoire (II).

I - Vers un affaiblissement de l'union européenne et de son budget

A - le financement du budget de l'Union européenne et les dépenses principales

Le budget de l'union européenne représente 1% du revenu national brut (RNB) de la totalité des 28 Etats membres, ce qui est relativement faible.

On distingue trois modes de financement : un prélèvement de 0,7% sur le RNB, une partie de la TVA (0,3%) et des droits

ÉTIQUETTE
D'IDENTIFICATION

160420190100002994

de demande les droits de demandes sont perçus pour les importations sur le sol européen de produits provenant de pays hors union européenne, les dépenses de l'union sont à 95% des dépenses d'intervention. On peut citer par exemple le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE) ou en matière d'agriculture le fonds européen agricole de développement rural (FEADER). Les dépenses de l'union visent le développement économique, la préservation des ressources naturelles et à assurer un statut d'acteur mondial à l'UE.

B. Les conséquences dommageables du Brexit pour l'UE et le Royaume-Uni

Le Brexit va mathématiquement diminuer le budget de l'union européenne puisque le Royaume-Uni ne l'alimentera plus. Le dernier pâtira également de cette situation car il ne bénéficiera plus des aides de l'UE et car sa monnaie risque de dévaluer, en raison d'une perte de confiance des investisseurs. Par ailleurs, l'institution de droits de demandes serait dommageable à la fois à l'UE et au Royaume-Uni. Plus encore, le Brexit a provoqué une crise de confiance envers l'institution européenne elle-même.

là où une augmentation du budget de l'Union serait souhaitable pour mieux peser sur la concurrence américaine et chinoise, celui-ci va se voir diminuer et la confiance envers l'union est en berne. Sa survie pourrait passer par une augmentation de son budget en vue d'étoper son domaine d'intervention.

II - Un possible régime transitoire ou "sortie douce"

A) Une alternative envisageable
face à la "sortie dure" du Royaume-Unis de l'Union européenne fin mars 2019, une alternative est actuellement en discussion.

En effet, Theresa May, 1^{er} Ministre britannique, négocie avec l'UE une sortie plus douce qui serait repoussée au 31^{er} décembre 2020.

Pendant la "période transitoire", allant de fin mars 2019 au 31 décembre 2020, le Royaume-Unis participerait toujours au budget de l'Union et en percevrait les aides en retour.

Mais les négociations n'ont pas totalement abouti. La question d'un rétablissement d'une frontière physique entre Irlande du Nord et Irlande du sud fait notamment débat.

B) Un retour arrière possible ?

Au Royaume-Uni, un vaste mouvement pro-européen se mobilise pour qu'un nouveau référendum sur la sortie du pays de l'Union européenne soit organisé. Beaucoup de britanniques ont effectivement peur des conséquences du Brexit.

Mais un tel vote n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. À court terme, l'issue en serait vraisemblablement incertaine, même si la crainte du Brexit est réelle au Royaume-Uni.